

Vous êtes militaire ou civil mobilisé pendant les Jeux olympiques et paralympiques ?*

L'action sociale des armées vous accompagne



GARDE D'ENFANTS

→ Un accueil prioritaire dans les crèches ministérielles

- Toulon Grignan
- Brest Impératrice Eugénie
- Issy-les-Moulineaux
- Balard (Les Moussaillons)
- Saint-Mandé (Bégin)

→ Une aide à la garde d'enfant jusqu'à 12 ans

200 € / enfant
350 € / enfant pour les familles monoparentales

→ Une prestation spécifique versée aux assistants maternels (ASMAT)

200 € / enfant jusqu'à 6 ans

VACANCES

→ Enfants

Priorité d'accès en centres de vacances et **gratuité** jusqu'à 12 jours par enfant (moins de 17 ans)

Priorité d'accès en établissements familiaux et **gratuité** jusqu'à 7 jours par enfant (moins de 18 ans)

→ Personnel sans enfant

Priorité d'accès aux établissements familiaux Igesa
Réduction tarifaire de 50% sur les séjours d'une semaine (juin, septembre, octobre)

→ Pour vous ou votre conjoint

Accès priorisé aux 3 résidences relais Igesa en **Ile-de-France** (Diderot, Descartes et Voltaire) **86 € / nuit**

* Pour le personnel civil et militaire, directement et fortement engagé dans les missions opérationnelles des JOP, qui ne bénéficiera pas de plus de 10 jours de congés/permissions entre le 08/07 et le 08/09.



→ Informations et inscriptions :
igesa.fr



igesa

